

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

48

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Conseil Municipal de la Ville de Dijon

Séance du 24 juin 2013



MAIRIE DE DIJON

Président : M. REBSAMEN

Secrétaire : M. BORDAT

Membres présents : M. MILLOT - Mme POPARD - M. MAGLICA - M. DESEILLE - Mme DILLENSEGER - M. MARTIN - Mme DURNERIN - M. GERVAIS - M. EL HASSOUNI - Mme METGE - M. DUPIRE - Mme REVELLEFEVRE - M. BERTELOOT - Mme AVENA - M. MEKHANTAR - Mme BIOT - Mme MARTIN - Mme KOENDERS - M. PRIBETICH - Mme DURNET-ARCHERAY - Mme GARRET-RICHARD - Mme BLETTERY - M. MARCHAND - M. JULIEN - M. PIAN - Mme TROUWBORST - Mme LEMOUZY - M. DELVALEE - M. IZIMER - Mme ROY - Mme TRUCHOT-DESSOLE - Mme HERVIEU - M. ALLAERT - Mme FAVIER - M. LOUIS - M. BERTHIER - M. BEKHTAOUI - Mme MODDE - Mme MASLOUHI - Mme CHEVALIER - Mme JUBAN - Mme MILLE - Mme GAUTHIE - M. BROCHERIEUX - M. HELIE - M. DUGOURD - M. AYACHE - Mme VANDRIESSE

Membres excusés : Mme TENENBAUM (pouvoir M.MILLOT) - M. MASSON (pouvoir Mme MODDE) - M. GRANDGUILLAUME (pouvoir M. PRIBETICH)

Membres absents : M. BOURGUIGNAT - M. OUAZANA

OBJET

DE LA DELIBERATION

Enseignement artistique - Cours d'arts plastiques - Année 2014 - Demandes de subventions

Monsieur Berteloot, au nom des commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, expose :

Mesdames, Messieurs,

Des cours d'arts plastiques sont organisés par la Ville en collaboration avec l'Ecole Nationale Supérieure d'Art de Dijon. Ils s'adressent aux enfants à partir de cinq ans, aux adolescents et aux adultes, et portent sur les disciplines suivantes : dessin, peinture, dessin de mouvement, modelage, tournage et montage vidéo numérique, prise de vue en studio et traitement des images numériques, design et histoire de l'art.

Ce sont ainsi plus de quatre cents personnes qui fréquentent chaque année ces ateliers ; 25% d'entre elles sont domiciliées hors de Dijon.

Ces activités sont susceptibles d'être subventionnées, notamment par le Département de la Côte d'Or.

Si vous suivez l'avis favorable de vos commissions de la culture, de l'animation et de l'attractivité, et des finances, de la modernisation du service public et du personnel, je vous demanderai, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :

1 - solliciter, au taux maximum, auprès de tous organismes ou collectivités pouvant accorder leur concours financier, et notamment du Département de la Côte d'Or, les subventions susceptibles d'être obtenues par la Ville pour les cours d'arts plastiques qu'elle organisera en 2014 ;

2 - m'autoriser à signer tout acte à intervenir pour l'application de cette décision.

RAPPORT ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ